

Licence Club Ligue 3			
Critères structurants	Critères incontournables – 5000 pts	Critères cumulables – 5000 pts	Points
Infrastructures	• Installation sportive de niveau T2 minimum, disposant d'une tribune couverte et d'un éclairage classé au minimum E4 • Présence, au sein de l'enceinte sportive, des prérequis techniques suivants : - Plateforme caméra située au niveau de la ligne médiane, sous la tribune couverte ; - Position commentateurs de 2 places minimum, également sous la tribune couverte ; - Puissance énergétique minimale de 100 KVA ; - Alimentation de secours permettant d'assurer la continuité électrique - L'ensemble de ces éléments doit garantir la captation et la diffusion en direct des rencontres	• Disposer d'une installation sportive comportant : - 4 tribunes couvertes ou plus : 400 pts - 3 tribunes couvertes : 300 pts - 2 tribunes couvertes : 200 pts • Disposer d'une installation sportive classée niveau T1 : 400 pts • Classement de l'éclairage de l'installation sportive : - E1 : 300 pts - E2 : 250 pts - E3 : 200 pts	1100
Structure administrative	• Disposer d'un(e) Manager Général(e) / Responsable administratif(ve) engagé(e) à temps plein • Disposer d'un(e) référent(e) sécurité présent(e) à chaque match à domicile et à l'extérieur dès lors que plus de 50 supporters visiteurs sont présents • Disposer d'un(e) Stadium Manager engagé(e) à mi-temps • Disposer d'un(e) référent(e) billetterie engagé(e) à mi-temps • Disposer d'un(e) référent(e) communication / digital / presse engagé(e) à mi-temps • Disposer d'un(e) référent(e) marketing / commercial engagé(e) à mi-temps	• Disposer d'un(e) Stadium Manager engagé(e) à temps plein : 150 pts • Disposer d'un(e) référent(e) billetterie engagé(e) à temps plein : (150 pts) • Disposer d'un(e) référent(e) communication / digital / presse engagé(e) à temps plein : (150 pts) • Disposer d'un(e) référent(e) marketing / commercial engagé(e) à temps plein : (150 pts)	600
Média – communication	Disposer au sein de l'enceinte sportive de : - Une connexion internet fibrée, avec prise RJ45 dédiée aux retransmissions digitales, sans pare-feu bloquant ; - Un minimum de 20 places assises et couvertes réservées aux médias (presse écrite, radio, internet, commentateurs TV), situées dans la tribune principale latérale et équipées d'une prise électrique ; - Un dispositif de panneaux LED en latéral face caméra, représentant au minimum 70 mètres linéaires.	• Mise en place de panneaux LED sur au moins 120 m linéaires du stade : 250 pts • Existence d'un écran géant de 20 m² minimum : 200 pts • Existence d'une zone "Flash Interview" en bord terrain, avec kakémono charté L3 : 25 pts • Existence d'une zone mixte disposant d'un habillage charté L3 : 25 pts • Existence d'une salle (ou d'une partie de la zone de travail médias) de 50 m² minimum, équipée de : - estrade, éclairages adaptés, table, boîte de branchement centralisée, chaises et disposant d'un habillage charté L3 : 100 pts • Existence d'une aire régie clairement identifiée au sol, située sur un terrain stable et plat, avec un champ dégagé vers le sud, du même côté ou à l'angle de la tribune de la plateforme caméra principale, et d'une superficie minimum de 200 m² : 100 pts	700
Formation		• Disposer d'une section sportive scolaire labellisée « Jean Leroy » par la DTN ou d'un centre de formation agréé par la DTN	200
Entraînement		• Existence d'un terrain d'entraînement, classé par la FFF, distinct de l'installation sportive utilisée pour les matchs de compétition officielle	600
Sécurité	• Disposer d'un contrat avec les prestataires de sécurité et d'accueil couvrant l'intégralité de la saison sportive	• Mise en place, dans le stade du club, d'un système de vidéoprotection en état de marche : 450 pts • Existence d'un système de contrôle d'accès pour les billets, empêchant l'utilisation de faux billets et la surcapacité, applicable à l'ensemble du stade : 150 pts • Mise en place d'un système d'accréditation informatisée pour le personnel du club organisateur (nom, prénom, photo, fonction ou société) : 150 pts • Existence d'un secteur visiteurs de 100 places minimum, totalement étanche du reste de l'installation sportive : 150 pts	900
Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)		• Organiser au minimum une action en faveur de l'environnement : 50 pts <i>Exemples : déplacement en train ou en bus électrique au cours de la saison ; absence de bouteilles d'eau au stade ; mise en place d'un système de covoiturage pour le public.</i> • Organiser au minimum une action d'intérêt général : 50 pts <i>Exemples : soutien à une association ; participation à une cause nationale.</i>	100
Pelouse		• Technologie pelouse hybride : 250 pts • Technologie pelouse naturelle élaborée : 150 pts • Note finale du Championnat des Pelouses – Saison N-1 (valable pour les clubs présents en National / Ligue 3 ou en Ligue 2 lors de la saison N-1) : - De 18 à 20 : 300 pts - De 16 à 18 : 175 pts - De 14 à 16 : 100 pts • Note intermédiaire du Championnat des Pelouses – Saison N (arrêtée au 31/12) : - De 18 à 20 : 250 pts - De 16 à 18 : 125 pts - De 14 à 16 : 50 pts 0 pt pelouse pour le club promu qui joue sur synthétique en L3	800 • Pour les clubs promus : Aucune note de pelouse Saison N-1 n'étant disponible, la note intermédiaire de la Saison N (arrêtée au 31/12) est seule prise en compte. Elle devient donc le référentiel unique, pour un maximum cumulable de 550 points.
TOTAL POINTS CUMULABLES			5000